

**MINISTRE DU BUDGET**  
**DIRECTION NATIONALE DU BUDGET**  
**DIVISION SYNTHESE BUDGETAIRE**

**REPUBLIQUE DE GUINEE**



# Analyse des risques budgétaires pour le budget de l'Etat 2020

JANVIER 2020

## SOMMAIRE

Introduction .....	2
1. Synthèse chiffrée du cadrage budgétaire pour l'année 2020 .....	3
2. Principales hypothèses macroéconomiques .....	4
3. Identification des principaux risques budgétaires .....	4
4. Analyse des risques budgétaires et évaluation des impacts potentiels sur les objectifs budgétaires de 2020 .....	6
4.1. Perte des points de croissance économique suite au repli de l'activité minière et aux chocs macroéconomiques .....	6
4.2. Fluctuations à la hausse des prix des produits pétroliers en contexte de non ajustement des prix à la pompe .....	8
4.3. Les subventions plus élevées que prévues en faveur de la société EDG ....	9
4.4. Les garanties implicites et explicites .....	9
4.5. Des troubles socio-politiques en contexte d'élections présidentielles et législatives .....	10
4.6. Les catastrophes naturelles .....	10
4.7. Les compensations sur les recettes fiscales des dépenses exécutées en faveur des populations des régions minières et autres .....	10
4.8. Les sociétés publiques à déficit chronique, les dettes des sociétés et établissements publics, les prises de participation non prévues .....	11
4.9. Les pertes de recettes liées à l'application du TEC de la CEDEAO .....	11
4.10. Les dépenses extrabudgétaires .....	12
4.11. Les arriérés des dépenses .....	12

## **Introduction**

Au cours du débat d'orientation budgétaire pour le budget 2020, un inventaire des risques budgétaires qui pèsent sur la programmation budgétaire de moyen terme 2020-2022, et particulièrement pour l'année 2020, a été établi.

La présente note fait une analyse de ces risques en relevant leur criticité et leur impact tant sur les prévisions des recettes et des dépenses que sur les objectifs de déficit budgétaire et de solde de base. Elle propose également, dans la mesure du possible, les mesures d'atténuation, en vue d'un pilotage avisé de l'exécution budgétaire et la réalisation des objectifs budgétaires de 2020.

Elle s'articule autour des points ci-après :

- Une synthèse chiffrée du cadrage budgétaire pour l'année 2020 ;
- Une présentation des hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent les projections macro-budgétaire de 2020 ;
- Un relevé des risques budgétaires qui impactent la programmation budgétaire pour l'année 2020 ; et
- Une analyse de l'impact de ces risques sur la base de leur criticité.

## 1. Synthèse chiffrée du cadrage budgétaire pour l'année 2020

La loi de finances pour l'année 2020 fixe un déficit budgétaire de 5 024 Mds et un solde budgétaire de base de 922 Mds, soit 0.6% du PIB ; ce qui correspond à un niveau de recettes totales de 21 706 Mds contre des dépenses de l'ordre de 26 730 Mds.

La structure du budget de l'Etat se présente comme suit :

**Tableau 1. Structure du budget de l'Etat 2020**

Budget de l'Etat 2020					
1. Budget général	Montant Mds de GNF	Parts en %		Montant Mds de GNF	Parts en %
<b>Recettes</b>			<b>Dépenses</b>		
Recettes fiscales brutes	19 728	91	Charges financières de la dette	1 154	4
<i>dont Recettes minières (IS Mines et autres)</i>	3 068		Dépenses de personnel	6 113	23
Dons, legs et fonds de concours	1 410	6	Dépenses de biens et services	3 941	15
Autres recettes	568	3	Dépenses de transferts	5 264	20
			Dépenses d'investissements	10 258	38
<b>Totales des recettes budgétaires brutes</b>	<b>21 706</b>	<b>100</b>	<b>Totales des dépenses budgétaires brutes</b>	<b>26 730</b>	<b>100</b>
- <i>Déduction recettes affectées</i>	780		- <i>Déduction dépenses d'investissement sur recettes affectées</i>	780	
<b>Recettes budgétaires nettes</b>	<b>20 926</b>		<b>Dépenses totales nettes du budget général</b>	<b>25 950</b>	
<b>Solde du budget général</b>	<b>5 024</b>				
2. Budgets d'affectation spéciale	Montant Mds de GNF	Parts en %		Montant Mds de GNF	Parts en %
<b>Recettes affectées</b>	<b>780</b>	<b>3.59</b>	<b>Dépenses sur recettes affectées</b>	<b>780</b>	<b>2.9</b>
Recettes du FNDL, FODECON et RSU	780	3.59	Dépenses du FNDL, FODECON et RSU	780	2.9
<b>Solde des budgets d'affectation spéciale</b>	<b>0</b>				
<b>Total des recettes du budget de l'Etat</b>	<b>21 706</b>	<b>100</b>	<b>Total des dépenses du budget de l'Etat</b>	<b>26 730</b>	<b>100</b>
<b>Déficit budgétaire pour 2020</b>	<b>5 024</b>				

## 2. Principales hypothèses macroéconomiques

Le cadrage budgétaire pour l'année 2020 est assis sur les principales hypothèses macroéconomiques suivantes :

- Un taux de croissance économique de 6.3% ;
- Un taux d'inflation moyen de 8.3% et fin période de xx% ;
- Un taux de change moyen de 9 275 GNF le dollar américain ;
- Un taux de pression fiscale de 13.1% du PIB ;
- Un solde budgétaire de base de 0.6% du PIB ;
- Un déficit budgétaire de 3.4% du PIB ;
- Un taux d'endettement de 45.4% ;
- Une relative stabilité du prix du pétrole et du cours de la bauxite.

## 3. Identification des principaux risques budgétaires

Les principaux risques susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs budgétaires de 2020 sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2. Panorama des risques budgétaires pour 2020

N°	Identification du risque	Degré d'occurrence / criticité	Impact sur les recettes ou les dépenses	Observations
1.	Perte des points de croissance économique suite au repli de l'activité minière et aux chocs macroéconomiques	Modéré	70 à 80 millions de tonnes attendues en 2020 contre 60 en 2018. Mais les congés fiscaux signalés à la CBG, les difficultés financières de la SAG ont vocation à baisser les revenus fiscaux prévus en 2020	Perspectives de production stable et entrée en production de nouveaux arrivants ; mais projections de recettes très optimistes. L'évolution baissière de l'indice LME de la bauxite
2.	Fluctuations à la hausse des prix des produits pétroliers en contexte de non ajustement des prix à la pompe	Elevé	Importantes pertes de recettes au niveau de la DGD impactant la TSPP, voire le DFI	Compte tenu des contraintes sociales, l'ajustement automatique des prix à la pompe pour mitiger la perte de recettes ne serait pas à mesure de compenser les pertes
3.	Les subventions plus que prévues en faveur de la société EDG	Elevé	Des dépenses additionnelles qui évincent les autres dépenses, notamment celles sociales et impactent négativement les critères quantitatifs du programme	Les réformes structurelles et tarifaires d'EDG tardent à instaurer une bonne gouvernance du secteur énergétique ; la mitigation du risque se fera par le renversement du mix énergétique avec l'entrée effective en production de Kaleta et de Souapiti
4.	Les garanties supplémentaires sur l'accord sino-guinéen	Elevé	Des recettes budgétaires cantonnées pour le remboursement du service de la dette des projets (RN, université et voirie de CKRY)	Les recettes attendues de 3 sociétés minières seront soustraites des moyens de paiements de l'Etat
5.	Des troubles socio-politiques en contexte d'élections présidentielles et législatives	Elevé	Pertes de recettes dues aux journées villes mortes	Ces troubles peuvent induire un repli de l'activité

N°	Identification du risque	Degré d'occurrence / criticité	Impact sur les recettes ou les dépenses	Observations
			Accroissement des dépenses sécuritaires et de maintien de l'ordre public	économique préjudiciable pour les recettes publiques
6.	Les catastrophes naturelles	Faible	Accroissement des dépenses d'intervention en faveur des sinistrés ou de rétablissement des ponts et ouvrages de franchissement	Écroulement des ponts et ouvrages de franchissement suite aux pluies diluviennes, accidents de la route, morts des suites d'éboulement dans les carrières et mines.
7.	Les compensations sur les recettes fiscales des dépenses exécutées en faveur des populations riveraines des concessions minières et autres	Elevé	Pertes de recettes consécutives aux compensations appliquées d'office par les sociétés minières sur les impôts dus en exécution des engagements pris par l'Etat (protocole d'accord CBG et contrat d'achat d'électricité SAG)	La prise en charge de ces compensations est inachevée faute : (i) des crédits budgétaires en loi de finances, (ii) d'échanges croisés des titres pour matérialiser le recouvrement et le paiement de la dépense, (iii) délivrance de la quittance pour attester de l'acquittement des droits dus à l'Etat.
8.	Les sociétés publiques à déficit chronique, les dettes des sociétés et établissements publics, les prises de participation non prévues	Modéré	Dépenses supplémentaires non prévues en loi de finances en cas d'intervention de l'Etat	Inscrire toutes les interventions en faveur des sociétés et établissements publics en loi de finances rectificative, après en avoir apprécié l'impact sur les agrégats budgétaires.
9.	Les pertes de recettes douanières consécutives à l'application du TEC de la CEDEAO	Elevé	En cas d'application intégrale du TEC de la CEDEAO, la DGD connaîtra d'importantes pertes, notamment sur les produits pétroliers	La Guinée n'a pas un plan de mitigation des pertes de recettes liées à l'application du TEC de la CEDEAO. Les pertes sont actuellement atténuées par l'application de la taxe d'ajustement à l'importation (TAI).
10.	Les dépenses extrabudgétaires	Elevé	Augmentation des dépenses en exécution des décisions en cours d'année et paiement des dépenses imprévues et non budgétisées	Des souscriptions au capital des sociétés ou organismes non prévues, des dépenses sur des initiatives non budgétisées, etc., sans flécher des ressources additionnelles.
11.	L'accumulation des arriérés de dépenses à fin 2019, sans identifier des ressources pour leur règlement en 2020	Elevé	Le règlement des dépenses prises en charge au titre de 2020 est contraint par la disponibilité des liquidités au Trésor et le plafond des avances de la BCRG convenues dans le programme FEC	Depuis 2017, l'exécution budgétaire se termine par d'importants arriérés que les outils de gestion de la trésorerie ne permettent pas de réduire significativement, voire d'apurer. Une concertation est nécessaire entre la DNB, la DNTCP, la DNCF et la BCRG pour améliorer la régulation budgétaire, diversifier et améliorer la qualité des instruments de trésorerie.

Sur les 11 principaux risques budgétaires identifiés pour l'année 2020, 8 présentent un degré d'occurrence élevé, 2 sont modérés et 1 est d'un niveau faible.

#### 4. Analyse des risques budgétaires et évaluation des impacts potentiels sur les objectifs budgétaires de 2020

La politique budgétaire pour 2020 vise un déficit budgétaire de 5 024 Mds de GNF, soit 3.4% du PIB avec un solde de base de 922 Mds, soit 0.6% du PIB.

##### 4.1. Perte des points de croissance économique suite au repli de l'activité minière et aux chocs macroéconomiques

**Incidence modérée de l'activité minière sur les revenus fiscaux miniers.** Les recettes minières représentent 14% des recettes totales brutes du budget de l'Etat pour l'année 2020. Le dynamisme de l'activité minière présente de bonnes perspectives sur le positionnement mondial de la Guinée dans la production bauxitique au point d'être un élément majeur dans la fixation du prix international. Si les tendances et la dynamique observées se maintenaient, elle occuperait bientôt la 3<sup>ème</sup> place dans la production mondiale, voire la première dans un très proche avenir. En effet, de nouveaux arrivants dans le secteur minier et les perspectives de production des autres sociétés, mettent la Guinée dans une zone de confort pour les recettes minières attendues en 2020, avec une production avoisinant 70-80 millions de tonnes contre 60 millions en 2018.

Tableau 3. Perspectives de production minière de la bauxite sur la période 2017-2020

Projets miniers	Production prévisionnelle en millions de T/an	Risques impactant les revenus fiscaux miniers
Bel Air Mining	5.5	Effet cours de la bauxite LME
GAC	12	Effet cours de la bauxite LME
SBG	3 (Bauxite) et 1.6 (Alumine)	Effet cours de la bauxite LME
COBAD	3	Effet cours de la bauxite LME
CBG	18.5/22.5	Panne du convoyeur en 2019, risque sur 2020
SMB	40	Effet cours de la bauxite LME
CDM Henan	15	Recettes à cantonner dans un compte séquestre pour faire face au service de la dette
AMC	3	Effet cours de la bauxite LME
Chalco/Boffa	12	Recettes à cantonner dans un compte séquestre pour faire face au service de la dette
TBEA	15 (Bauxite) et 4 (Alumine)	Effet cours de la bauxite LME
SPIC ex CPI	12 (Bauxite) et 4 (Alumine)	Recettes à cantonner dans un compte séquestre pour faire face au service de la dette

Source : Ministère des mines et de la géologie

Compte tenu de la contribution du secteur minier dans le PIB et dans les recettes du budget de l'Etat, tout choc aurait un effet négatif direct sur le comportement des revenus fiscaux miniers, avec des effets d'entraînement sur les autres catégories de recettes. En 2019, la SAG a connu des difficultés financières consécutives à son programme d'investissement au point de se retrouver en situation des crédits d'impôts en anticipation par rapport résultat attendu de l'exercice fiscal en cours. Il en a résulté une perte sur les revenus fiscaux annuels inscrits en loi

de finances. De même, la panne inattendue qu'a connue la CBG courant octobre 2019 s'est répercutée sur le volume d'exportation, et par ricochet sur les revenus fiscaux mensuels du 4ème trimestre.

Par ailleurs, il convient de relever que le principal client de la Guinée est la Chine dont les approvisionnements en bauxite mettent la Guinée en concurrence avec d'autres pays producteurs, notamment l'Indonésie dont le coût de transport est nettement inférieur aux importations en provenance de la Guinée.

En outre, le comportement de prix de la bauxite sur le marché de Londres (LME) accuse une tendance baissière en 2019, qui risquerait de se prolonger en 2020. Ceci pourrait se refléter sur les revenus fiscaux attendus en 2020.

**Toutefois, le risque de perte des points de croissance qui se répercuterait sur le niveau des recettes est modéré au regard des perspectives de production de la bauxite.**

**Faible incidence du taux de change sur les ressources et les charges en devises.** S'agissant du comportement du taux de change, toute dépréciation du GNF par rapport au dollar américain, impacterait favorablement la valeur en GNF des recettes en devises et renchérirait le coût en GNF des dépenses en devises, notamment le service de la dette extérieure, les salaires et frais de fonctionnement des ambassades, les contributions aux organismes internationaux et le paiement en GNF des factures en devises de certains prestataires de l'Etat.

**Tableau 4. Etat comparatif des recettes budgétaires en devises par rapport aux dépenses en devises**

Ressources à mobiliser en devises		Décaissements à effectuer en devises	
Nature	Montant en Mds de GNF	Nature	Montant en Mds de GNF
<b>Ressources budgétaires</b>		<b>Dépenses budgétaires</b>	
DGD	8 088	Intérêts sur la dette	1 154
DNI – TM extraction	762	Salaires ambassades et autres dépenses de fonctionnement	172
TSPM	491		
		Fournisseurs EDG	1 997
		Garantie SOGEKA	387
		Contributions aux organismes internationaux	24
Dons projets	1 410	Dépenses sur FINEX	1 410
Dons budgétaires	446		
<b>Total ressources budgétaires en devises (1)</b>	<b>11 197</b>	<b>Total dépenses budgétaires en devises (2)</b>	<b>5 144</b>
<b>Ressources de financement</b>		<b>Charges de financement</b>	



Emprunts programme	400	Remboursement du principal de la dette extérieure	845
<b>Total des ressources de financement en devises (3)</b>	<b>400</b>	<b>Total des charges de financement en devises (4)</b>	<b>845</b>
<b>Total des ressources en devises (1+3)</b>	<b>11 597</b>	<b>Total des dépenses en devises (2+4)</b>	<b>5 989</b>
<b>Taux de couverture des charges en devises par les ressources en devises</b>			<b>194%</b>

Source : DNB, estimations de la Division chargée de la Synthèse budgétaire

Les ressources en devises représentent quasiment le double des charges en devises, soit un taux de couverture de 194%. **Cette situation permet de maintenir le risque de dépréciation du taux de change à un niveau faible dans un contexte de risque de chocs macroéconomiques modéré.**

#### 4.2. Fluctuations à la hausse des prix des produits pétroliers en contexte de non ajustement des prix à la pompe

**Criticité élevée des fluctuations des prix des produits pétroliers à la pompe sur les recettes pétrolières.** Les produits pétroliers représentent en moyenne 40% des recettes de la DGD régie, et particulièrement la taxe spéciale sur les produits pétroliers. En 2018, les pertes de recettes consécutives au non ajustement des prix à la pompe avaient dépassé 700 Mds de GNF de janvier à juillet contre 67 Mds pour la même période en 2017. En 2019, ces pertes ont été limitées à 80 Mds en juin et juillet, suite à l'ajustement des prix effectué en juillet avec effet à partir du mois d'août.

Tableau 5. Pertes de recettes consécutives à la politique des prix des produits pétroliers à la pompe (en milliers de GNF)

Mois	2017	2018	2019 à fin septembre
Janvier	0	56 44 896	0
Février	15 896 980	63 044 074	0
Mars	18 537 678	97 633 958	0
Avril	21 211 184	91 603 172	0
Mai	5 258 166	84 689 095	0
Juin	6 452 354	128 243 405	42 203 812
Juillet	0	146 828 515	38 430 376
Août	0	0	0
Septembre	0	0	0
Octobre	0	0	-
Novembre	17 559 376	17 899 308	-
Décembre	18 633 124	27 532 133	-

Mois	2017	2018	2019 à fin septembre
<b>Totaux</b>	<b>103 548 862</b>	<b>713 921 556</b>	<b>80 634 188</b>

Sources : DGD

La diligence dans l'ajustement des prix, l'application d'un mécanisme d'ajustement automatique et le déploiement des filets sociaux pour protéger les couches vulnérables permettront d'atténuer les pertes de recettes, comme l'atteste les résultats observés en 2019.

#### 4.3. Les subventions plus élevées que prévues en faveur de la société EDG

**Criticité élevée du dépassement des prévisions initiales des subventions en faveur de la société EDG.** En loi de finances initiale 2018, des crédits budgétaires de l'ordre de 400 Mds avaient été inscrits au titre de transferts en faveur de la société EDG. Compte tenu des dépenses effectives, ces crédits ont été portés en loi de finances rectificative à 1 050 Mds. En 2019, on est passé de 880 Mds en LFI à 2 157 Mds en LFR. Il est prévu des crédits de l'ordre de 2 401 Mds en loi de finances 2020.

La société EGD a bénéficié en 2019 d'un accord de compensation qui lui a permis de compenser sa dette fiscale et douanière par des paiements en souffrance de ses fournitures d'électricité à charge de l'Etat ; ce qui est sensé soulager son compte d'exploitation. Cependant, si les règles de gouvernance de la société EGD ne sont pas modifiées, et si le mix énergétique n'est pas modifié en faveur de l'hydroélectricité et qu'une politique tarifaire crédible n'est pas mise en place, les crédits de 2 401 Mds inscrits en LFI 2020 pourraient être portés à 4 260 Mds en dépenses effectives. Ceci occasionnerait une augmentation des dépenses de transferts à 7 123 Mds de GNF et grèverait le solde budgétaire de base qui se dégraderait davantage, si les autres dépenses sont maintenues à leur niveau de la LFI.

La mitigation de ce risque consisterait à imposer à la société EDG, un rééquilibrage de ses charges d'exploitation à la hauteur de la subvention prévue en LFI 2020 par une politique tarifaire crédible, au paiement des engagements pris par l'Etat au titre de l'année 2020 inscrits dans le protocole d'accord de compensation de 2019 et au respect par EDG des échéances fiscales de 2020.

#### 4.4. Les garanties implicites et explicites

**Criticité élevée de l'exigibilité des garanties.** Les engagements budgétaires explicites (garanties émises par l'Etat) et implicites associés aux projets de partenariats publics-privés (PPP) en force pour l'année 2020 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6. Relevé des garanties implicites et explicites pour 2020

N°	Bénéficiaires	Objet de la garantie	Montant	Niveau de réalisation de la garantie et Observations
1.	SOGEKA	Garantir le montage financier en faveur de Kaleta	42.5 mios Euros	Certaine, exigible en janvier 2020
2.	Henan Chine, Chalco et SPIC	Garantir le remboursement de l'emprunt de 515 millions d'euros destiné au financement de la réhabilitation de la route Coyah-	76.35 mios Euros	Certaine, alimentation d'un compte séquestre à ICBC Singapour en Chine à partir des recettes fiscales minières des trois sociétés

		Mamou-Dabola (358 mios) et de la voirie urbaine de Conakry (186 mios).		
--	--	--	--	--

#### **4.5. Des troubles socio-politiques en contexte d'élections présidentielles et législatives**

**Un environnement politique propice aux troubles et perturbations de l'ordre public impactant négativement la mobilisation des recettes publiques.** L'année 2020 sera marquée par l'organisation des élections présidentielles et législatives. Cette période est souvent émaillée des manifestations socio-politiques qui peuvent perturber l'ordre public au point d'induire des manques à gagner sur les recettes publiques, suite au repli de l'activité économique.

En ce qui concerne les recettes douanières, la moyenne journalière est de 25 Mds de GNF. Toute perte journalière peut être compensée au prochain jour ouvrable dès la reprise des activités. Ceci n'est pas le cas pour les recettes des impôts qui dépendent du niveau d'activité du mois sur la base des déclarations mensuelles. Si le mois est impacté par plusieurs journées de ville morte, les pertes de recettes ne sont pas récupérables.

#### **4.6. Les catastrophes naturelles**

**Une faible criticité des catastrophes naturelles.** En cours d'année, des événements non prévus peuvent intervenir. C'est le cas des catastrophes naturelles (inondations, éboulements de terrain, et épidémies). Dans ce cas, des crédits budgétaires pour des dépenses imprévues peuvent être actionnés en cas de survenance des catastrophes naturelles, sans pour autant briser les équilibres du budget, sauf en cas d'épidémie majeure. Après Ebola, la Guinée a développé des canaux de surveillance épidémiologique qui permettent de mitiger ce risque.

#### **4.7. Les compensations sur les recettes fiscales des dépenses exécutées en faveur des populations des régions minières et autres**

Les sociétés minières (SAG et CBG) ont signé avec l'Etat des contrats et protocole d'accords de fournitures d'électricité aux populations riveraines, dans lesquelles sont prévues des clauses compensatoires sur les dettes fiscales en cas de non-paiement par l'Etat des factures y relatives.

Les dépenses résultant de ces clauses contractuelles ne sont pas budgétisées et pourtant elles atteignent des sommes importantes sur lesquelles les compensations sont faites (SAG : 38 millions de USD, CBG : 3 millions de USD). Les opérations de compensation ainsi autorisées ne sont pas réalisées par échange croisé des titres et n'impactent pas, de manière explicite, l'exécution budgétaire tant en recettes qu'en dépenses. En effet, ce qui concerne les recettes fiscales, les recettes compensées ne sont pas comptabilisées suite au non quittance de la recette recouvrée. Quant aux dépenses, le défaut d'émission des titres de règlement en paiement des dépenses publiques, objet de la compensation, ne permet pas de prendre en charge budgétairement ces dépenses faute des crédits budgétaires et d'engagement en bonne et due forme de la dépense.

#### **4.8. Les sociétés publiques à déficit chronique, les dettes des sociétés et établissements publics, les prises de participation non prévues**

La situation du portefeuille de l'Etat fait apparaître certaines sociétés à déficit chronique pour lesquelles des décisions de liquidation, ainsi que les processus de dissolution devraient entraîner des dépenses budgétaires. Etant donné que les crédits n'ont pas été prévus à cet effet dans la loi de finances de l'année, toute décision de prise en charge par le budget de l'Etat devrait être

subordonnée par des inscriptions en loi de finances rectificative après analyse d'impact sur les objectifs budgétaires de l'année. C'est le cas de la SOTELGUI, dont le processus de liquidation déjà engagé pourrait solliciter une intervention du budget de l'Etat pour accompagner la création de la société Guinée Télécoms sur pied des dispositions du décret D/2017/246 du 15 septembre 2017. Il en est de même de la transformation des certains anciens établissements publics à caractère industriel et commercial en sociétés anonymes pour lesquels l'Etat devrait libérer le capital social après avis des commissaires aux apports commis ou à commettre à la tâche.

#### 4.9. Les pertes de recettes liées à l'application du TEC de la CEDEAO

Les prévisions budgétaires des recettes à mobiliser par la DGD sont faites dans l'optique de la poursuite de l'application de la taxe d'ajustement à l'importation (TAI) sur les produits dont le TEC est inférieur au tarif en vigueur en Guinée. En effet, l'application de la TAI permet de compenser la perte sur le taux des droits de douane applicable aux produits pétroliers car le rapport est pratiquement de 1 sur 2. En cas d'application intégrale du TEC CEDEAO, les recettes pétrolières seraient réduites de moitié. Par contre, la perte des recettes sur les autres produits serait marginale avoisinant 1%.

Tableau 7. Effet de la taxe d'ajustement à l'importation sur la composition des recettes douanières en Mds de GNF

Nature de la recette	Composition	2016		2017		2018		2019 à fin juin	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Droits de douane hors produits pétroliers	Droits de douane	1 077	100%	1 427	99%	1 339	99%	669	99%
	TAI	-	-	6	1%	9	1%	5	1%
	Total	1 077	100%	1 433	100%	1 348	100%	674	100%
Droits de douane produits pétroliers	Droits de douane	521	100%	366	50%	316	52%	266	51%
	TAI	-	-	366	50%	297	48%	256	49%
	Total	521	100%	732	100%	613	100%	524	100%
Total général		1 598		2 165		1 961		1 197	

Source : DGD, calculs de la Division chargée de la Synthèse budgétaire

**La criticité de ce risque reste élevée**, en dépit de la décision prise en novembre 2019 de reporter de trois années la date de prise d'effet initialement prévue en janvier 2020 pour l'application en mode intégral du TEC CEDEAO. En effet, les mesures de promotion de la transition fiscale, devant mitiger globalement ce risque et résorber la perte tarifaire de 50% sur les recettes des produits pétroliers, tardent à se mettre concrètement en place. Il s'agit notamment d'une réforme profonde de la Direction nationale des impôts en matière d'administration fiscale, incluant notamment la mise en place du nouveau cadre organique adopté en 2019, la maîtrise du répertoire des contribuables à travers le NIFp lancé en 2019, la géolocalisation des contribuables, les échanges automatisés d'information avec la Direction

générale des douanes, et la digitalisation des déclarations fiscales et des paiements des impôts, droits et taxes.

#### **4.10. Les dépenses extrabudgétaires**

La norme de progression des dépenses des institutions républicaines pour 2020 (zéro valeur par rapport aux crédits ouverts en loi de finances rectificative 2018) et les arbitrages appliqués sur les crédits budgétaires des titres 3 et 5, n'ont pas permis d'inclure certaines dépenses qui pourraient, en cours d'année, s'imposer et évincer, par leur caractère urgent, les dépenses prévues. Il s'agit notamment des initiatives présidentielles et autres décisions politiques qui répondraient aux besoins immédiats des populations pour lesquelles un accompagnement budgétaire serait sollicité. C'est aussi le cas des contrats de location de bâtiments administratifs, de nettoyage et d'entretien qui pourraient être signés en cours d'année.

**Ce risque est élevé.** En effet, des pressions de la part des ministères et institutions aboutissent le plus souvent à l'exécution de ces dépenses, en effectuant des mouvements de crédits sous forme, soit de transferts, de virements ou de décret d'avance à ratifier en loi de finances rectificative.

#### **4.11. Les arriérés de dépenses**

A fin 2019, le stock d'arriérés de dépenses est très important, cumulativement aux arriérés non apurés de 2017 et de 2018. Le règlement de ces arriérés au cours de l'année 2020 aurait une incidence sur la programmation des dépenses de 2020, si des ressources de trésorerie/financement ne sont pas mobilisées en conséquence.

**Ce risque est élevé** car la gestion des arriérés de dépenses est adossée à un indicateur quantitatif du programme FEC qui prescrit la non accumulation des arriérés intérieurs.

Conakry, le 8 janvier 2020